

siège social : rue de la Rosière, 4 6820 Florenville

adresse courrier : BP 20 6820 Florenville

tél/fax : 061/ 29 29 19

courriel : [astrac@centresculturels.be](mailto:astrac@centresculturels.be)

[www.centresculturels.be](http://www.centresculturels.be)

numéro d'entreprise 0447.235.722

**Procès verbal de l'Assemblée générale  
du 1<sup>er</sup> juin 2010  
à Wépion  
La Marlagne, Centre Marcel Hicter**

**Présents :** MARRION Cécile (CC Bièvre), REYNAERTS Joseph (CC Soumagne), GOGNEAUX Géraldine (CC Floreffe), GIJSENS Eddy (CC Amay), MICHEL Bernard (CC Fosse), LOYEN Christophe (CC Chénée / CA ASTRAC), DANDOY Justine (CC Huy / CA ASTRAC), PERSAIN Hervé (CC Huy / CA ASTRAC), MATIVA Pierre (CC Wanze / CA ASTRAC), GUSTIN Jean-Luc (CC Sprimont / CA ASTRAC), VANBERGIE Laurent (CC Enghien / CA ASTRAC), CHARLIER Chantal (CC Gerpennes / CA ASTRAC), PEVENASSE Etienne (CC Gerpennes / CA ASTRAC), DIAS Manuel (CC Watermael-Boisfort / CA ASTRAC), BERTHOLET Vincent (CC Antoing / CA ASTRAC), RASSCHAERT Laetitia (CC Watermael-Boisfort), MARCHETTI Sabine (CC Watermael-Boisfort), BEROUDIAUX Patrick (CC Couvin), CUDIN Emma (CC Braives-Burdinne), LOGIST Luc (CC Gembloux), GILLES Pierre (CC Action Sud), GEERAERT Renaud (CC Couvin), BIGONVILLE Frédéricque (CC Bièvre).

**Excusés avec procuration :** DEBAERE Christian (CC Mouscron), VAN HEE Olivier (CCBW), GILIS Denis (CC Ans), RAOULT Benoît (CC Eghezée).

**Personnel de l'association :** Xavier Lecat, Liesbeth Vandersteene

**À l'ordre du jour :**

- **admissions, démissions éventuelles**
- **approbation du PV de l'AG 2009**
- **rapport d'activité 2009 ; situation de l'association**
- **analyse des comptes 2009**
- **rapport des vérificateurs des comptes**
- **budget 2010**
- **approbation des comptes 2009 et du budget 2010 et décharge aux administrateurs**
- **perspectives 2010-2011**
- **renouvellement des vérificateurs aux comptes**
- **point sur les relations ASTRAC-ACC**
- **renouvellement des vérificateurs des comptes**
- **élection de nouveaux administrateurs pour remplacer les administrateurs du « tiers sortant », par ailleurs rééligibles, ainsi que les administrateurs démissionnaires.**

La réunion débute à 10 heures.

## **1. Admission et démission des membres**

Christophe Loyen, président de l'ASTRAC, demande si l'Assemblée accepte comme membres les personnes en ordre de cotisation et accepte de considérer les membres 2009 qui ne se sont pas acquittés de leur cotisation à ce jour comme démissionnaires.

Il signale qu'une modification des statuts de l'association est prévue, entre autres dans le but de proposer un changement des règles par rapport au quorum de présence. Cette modification a toutefois été reportée pour attendre les résultats des discussions entre l'ASTRAC, l'ACC et la Communauté française. Il propose de maintenir cette année encore le système d'admission et de démission des membres appliqué les années précédentes.

➔ **Sont démissionnaires les membres 2009 qui n'ont pas réglé leur cotisation au 1<sup>er</sup> juin 2010.**

➔ **Sont membres 2010, ceux qui sont en ordre de cotisation.**

➔ **Le quorum est atteint.**

## **2. Approbation PV de l'Assemblée Générales de 2009**

➔ **Le PV de l'assemblée Générale de 2009 est approuvé sous réserve de porter démissionnaires les membres 2008 qui n'étaient pas en ordre de cotisation au 18 mai 2009.**

## **3. Rapport d'activité 2009 ; situation de l'association**

Le rapport d'activité 2009 est présenté dans ses grandes lignes par Liesbeth Vandersteene ; chaque membre a reçu copie de ce rapport (document bientôt disponible en ligne sur [www.centersculturels.be](http://www.centersculturels.be))

Un débat a alors lieu quant à la faible présence à l'Assemblée générale de cette année. Celle-ci doit-elle être liée aux orientations choisies par l'ASTRAC (voir aussi les perspectives 2010 du rapport d'activité 2009) ?

La faible participation à l'AG apparaît essentiellement être dû à la date de sa tenue et à la coïncidence de réunions importantes au cours d'une même semaine, dont notamment deux de l'ACC. La thématique de la rencontre professionnelle suivant l'AG pourrait jouer un rôle aussi. Ce débat met en avant l'importance des discussions à venir avec l'ACC et la Communauté française. Il apparaît nécessaire que les professionnels des Centres culturels aient une meilleure lisibilité des rôles de chacune des associations fédératives qui interviennent dans le secteur des Centres culturels (ASTRAC-ACC et ASSPROPRO y compris).

La difficulté à rassembler les travailleurs des Centres culturels autres qu'animateurs-directeurs pour la rencontre avec les syndicats pose question. Le succès de la journée professionnelle du 28 janvier 2010 montre néanmoins que l'ASTRAC mobilise en grand nombre les travailleurs du secteur organisant des ateliers consacrés à des sujets inspirés directement par la réalité de travail de tous les jours.

➔ **Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité.**

## **4. Analyse des comptes 2009 – situation financière**

Vincent Bertholet, trésorier de l'ASTRAC, présente le bilan et les comptes 2009 et fait lecture de son rapport comptable :

« L'asbl ASTRAC a terminé l'exercice 2009 avec une perte reportée de 9 999,37€, une provision pour partenariat de 11 154,88€ et une réserve sociale de 10 924,10€. Cette dernière reste inchangée, par contre, la provision pour partenariat est diminuée de la perte cumulée et ne s'élève plus qu'à 1 155,51(11 154,88€ - 9 999,37€).

Lors de son Assemblée Générale du 18 mai 2009, nous avons déjà la certitude d'un subside ordinaire de 25 000,00€ mais aussi celle que ce montant est insuffisant pour couvrir les frais annuels. Un budget n'a pu être établi avec certitude puisque nous n'avons pas encore de piste de solution au manque chronique de ressource financière. L'Assemblée Générale n'a pas pu

voter un budget équilibré.

Tout au long de l'année, des démarches ont été entreprises pour faire valoir la nécessité d'un subside annuel de 50 000,00 €, c'est en décembre que nous avons pu nous réjouir d'obtenir un subside extraordinaire de 20 000,00 € de la part du ministère. La part imputée à nos dépenses en 2009 s'élève à 10 515,62 €, la différence, soit 9484,38 € est imputée en provision pour la suite du projet.

En ce qui concerne l'emploi, l'ASBL bénéficie d'un emploi dans le cadre A.P.E. avec 5 points de subside, situation inchangée.

Etant donné qu'un cadre APE nécessite de ne pas diminuer le cadre d'emploi moyen des quatre trimestres précédant l'octroi dudit cadre, le Conseil d'Administration a conservé le quart temps à durée indéterminée.

L'ASTRAC a été contrainte de demander une ligne de crédit à la banque Dexia, crédit qui a été accordé sur le montant de 21 250,00 € et dont les frais s'élèvent en tout pour l'année à 646,61€.

Les frais de personnel de 2009 évalués au budget à la somme de 49 450,00 € se sont élevés en fait à 47 520,07€.

L'erreur administrative du secrétariat social, relevée l'année dernière a été corrigée, et les montants remboursés, ce qui diminue la charge réelle de l'emploi.

En 2010 nous avons reçu 85% du subside extraordinaire, soit 17 000,00 € le 15 février et 21 500,00€ de subside ordinaire le 11 mai 2010, ce qui nous met dans une situation plus confortable en matière de trésorerie pour l'exercice 2010.

Néanmoins, force est de constater que ce subside sera insuffisant avec le cadre d'emploi actuel et les projets en cours. A plus forte raison que l'ASTRAC s'autonomise du Centre Culturel du Beau Canton dont elle ne bénéficie plus des services gratuits.

Cette autonomie souhaitée de part et d'autre aura forcément une conséquence sur les coûts de fonctionnement.

Voilà pourquoi l'ASTRAC demande au ministère une subvention portant sur un montant total annuel de 50.000,00 €. »

*Une remarque est faite quant à la ventilation du subside ordinaire de 25.000,00 € de la Communauté française entre les rubriques Fonctionnement et Emploi.*

*2489,92 € devront être imputés au Fonctionnement pour en équilibrer les dépenses et 22.510,08 € devront être imputés au Personnel, ce qui par ailleurs montre bien que ce subside ne couvre pas les besoins de l'ASTRAC pour couvrir ses dépenses de personnel (il manque 10 829,34 €) et justifie donc pleinement la demande d'une aide plus importante de la Communauté française.*

## **5. Rapport des vérificateurs aux comptes**

Les deux personnes chargées de la vérification des comptes sont Luc Logist (Centre culturel de Gembloux) et Gaëlle Defays (Centre culturel d'Eghezée).

Luc Logist fait lecture de leur rapport qui recommande à l'AG d'approuver les comptes.

Des remerciements sont adressés à Véronique Martin du Foyer socioculturel d'Antoing, auteure des comptes.

## **6. Budget 2010**

Vincent Bertholet présente le budget pour 2010.

Les problèmes sont les mêmes qu'en 2009, un déficit est probable si l'ASTRAC n'obtient pas de moyens supplémentaires.

Il est rappelé qu'il y a une incompatibilité claire entre les missions (projection dans l'avenir) et la situation des employés (précarité du financement, conditions de travail, moyens à disposition). La nécessité absolue à court terme est d'obtenir une subvention annuelle de 50.000,00 € de préférence dans le cadre d'une convention pluriannuelle. Le Cabinet de la Ministre conditionne l'octroi éventuel d'une aide plus élevée et d'une convention à une redéfinition des relations entre l'ASTRAC et l'ACC.

*Une question est posée concernant des dispositifs tels que le Maribel fiscal.*

*Aucun des dispositifs d'aide à l'emploi ne peut rencontrer les besoins de financement des emplois de l'ASTRAC (déjà dans le dispositif APE) car ils nécessitent un accroissement de l'emploi et une part à financer sur fonds propres.*

## **7. Approbation des comptes 2009 et du budget 2010 – décharge aux administrateurs**

**→ Les comptes 2009 sont approuvés à l'unanimité, la ventilation du subside ordinaire de la Communauté française sera modifiée comme signalé.**

**→ Le budget 2010 est approuvé à l'unanimité.**

**→ Les administrateurs sont déchargés.**

## **8. Perspectives 2010-2011**

Liesbeth Vandersteene présente les actions et activités envisagées. (Voir les pages y consacrées du rapport d'activités).

Les points suivants sont abordés :

- le besoin de pérenniser l'association et l'emploi (en lien avec un rapprochement avec l'ACC),
- l'embauche de Frédéricque Bigonville,
- l'autonomisation de l'ASTRAC en ce qui concerne les locaux et le matériel utilisés,
- une réflexion avec l'ACC sur l'offre de formation pour les professionnels des Centres culturels
- les rencontres professionnelles en 2011
- 4 rencontres (septembre / octobre) dans le cadre du projet « ensemblier »,
- la Carte professionnelle,
- la poursuite des groupes éthique et « ensemblier »,
- la défense des intérêts des (professionnels des) Centres culturels

## **9. Relations ACC - ASTRAC**

Christophe Loyer fait le point sur l'évolution des relations avec l'ACC.

On constate que d'une part le secteur demande une identification plus claire des rôles de chaque association fédérative : ACC/ASTRAC + ASSPROPRO, d'autre part le Cabinet Laanan trouve que le positionnement ACC/ASTRAC est flou, et souligne sa volonté qu'il n'y ait pas de double subventionnement en cas de deux associations concurrentes ou pas assez complémentaires.

Une rencontre entre l'ASTRAC et l'ACC a eu lieu sous l'égide du Cabinet le 26 avril 2010. Il en est ressorti qu'en l'absence de fusion (qui ne sera pas imposée par le Cabinet), chaque association devra se situer par rapport à l'autre (définir des zones de négociation et de non-négociation) et mettre en place avec l'autre une logique commune de travail.

Si le positionnement qui en ressort est clair, un conventionnement pour l'ASTRAC paraît envisageable dans un délai assez bref.

Cela impliquera un travail sur les statuts et la mise en place d'une plateforme commune ACC – ASTRAC, éventuellement avec ASSPROPRO.

La volonté de construire ensemble a été bien exprimée par l'ACC et l'ASTRAC.

Une nouvelle rencontre entre l'ACC et l'ASTRAC aura lieu le 7 juin 2010.

## **9. Renouvellement des vérificateurs aux comptes**

Gaëlle Defay (CC Eghezée) et Luc Logist (CC Gembloux) ont été élus en 2009 pour trois ans. Ils continueront à occuper la fonction de vérificateurs aux comptes et ne doivent donc pas être renouvelés cette année.

## **10. Élection de nouveaux administrateurs**

Sont sortants en 2010 : Vincent Bertholet, Michel Gelinne, Pierre Mativa et Hervé Persain.

Sont démissionnaires : Frédéricque Bigonville (sortante en 2011) et Eddy Gijssens (sortant en 2011).

Deux autres postes sont vacants : un depuis 2009 (sortant en 2012), un depuis le départ de Patrick Besure en octobre 2009 (Patrick Besure était sortant en 2010 ; son remplaçant le sera en 2013).

Vincent Bertholet, Michel Gelinne, Pierre Mativa et Hervé Persain se représentent.

Pascale Pierard (CC Ourthe et Meuse) et Renaud Geeraerts (CC Couvin) proposent à l'Assemblée générale leur candidature. Pierre Fasbender (CC Habay) propose sa candidature sous réserve néanmoins de l'approbation de son CA.

**→ L'assemblée générale accepte à l'unanimité les nouvelles candidatures**

Le Président lève la séance à 12h00.

La réunion de l'Assemblée générale est suivie d'une rencontre sur le thème : Les travailleurs des Centres culturels et leurs syndicats : quelles relations pour quels enjeux ? Rencontre-débat avec les trois principaux syndicats.

P.V. rédigé par Xavier Lecat et Liesbeth Vandersteene